

Compte-rendu de réunion du 14 novembre, suivie du 22 novembre

Compte-rendu de la réunion ACRQ 01 (BSL)

Présents 14 novembre: Charlie Deschênes, Stéphanie Gracia, Élisabeth Leblanc, Rémi Lesmerises, Éric Lévesque, Étienne Lévesque, Chantal Malacort, Isabelle Marquis, Louis-Philippe Thouin.

Présents 22 novembre: Jean-Marie Lacroix, Rémi Lesmerises, Éric Lévesque, Isabelle Marquis, Roger Pelletier, Louis-Philippe Thouin.

1- Élection d'un(e) président et d'un(e) secrétaire d'assemblée :

Rémi Lesmerises, appuyé par Stéphanie Gracia, propose Étienne Lévesque comme président d'assemblée ;

Rémi Lesmerises, appuyé par Louis-Philippe Thouin, propose Isabelle Marquis comme secrétaire d'assemblée.

Propositions adoptées à l'unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour :

Étienne fait la lecture de l'ordre du jour. Isabelle mentionne que le point *Coordonnées des membres* dans le divers est inutile puisqu'il n'y a pas de nouveaux membres autour de la table ; Isabelle propose de rajouter dans le divers le point *Visite de Françoise David à Rivière-du-Loup dimanche* ;

Stéphanie propose de laisser le point divers ouvert ;

Louis-Philippe appuyé par Rémi propose la fin de la réunion pour 14h maximum ;

Ordre du jour modifié et heure de la fin de la réunion adoptés à l'unanimité.

3- Présentation des membres (tour de table)

Chacun se présente à tour de rôle et explique sa motivation à faire partie de l'ACRQ.

4- Adoption du compte rendu de la réunion de l'ACRQ 01 du 24 octobre 2015 :

Stéphanie Gracia, appuyée par Charlie Deschênes, propose l'adoption du compte rendu de la réunion de l'ACRQ 01 du 24 octobre 2015.

Isabelle mentionne qu'elle le diffusera sur la page régionale et sur le site de l'ACCQ.

5- Compte rendu de la rencontre nationale à Lévis :

Rémi fait le compte rendu de la rencontre de Lévis. Il mentionne, d'abord, le parcours d'Alain Deneault, puis il précise que sa conférence portait sur la gouvernance : le Québec est géré comme une entreprise privée. On n'y retrouve pas une vision de société, seulement une vision de gestionnaire. Louis-Philippe mentionne que Deneault accorde une grande importance à la sémantique des mots, mots qu'on vide de leur substance pour mieux endormir le peuple.

Le samedi après-midi a été consacré à l'étude des amendements sur le manifeste apportés par certaines ACRQ. La plénière devait durer une heure, nous y avons consacré tout l'après-midi.

Le début de la plénière a été chaotique. Maxime Gingras s'est proposé comme président d'assemblée. Il s'en est bien tiré.

Le dimanche matin a été consacré à la proposition du statut 1. Grosso modo, le travail s'est bien déroulé. Le texte a été modifié en grand groupe et il a été adopté en table nationale. Il a été décidé majoritairement d'en discuter dans les ACRQ, pour adoption subséquente finale au national.

Dans l'après-midi du dimanche, nous avons discuté, de façon informelle, de la mission. Déjà, des divergences pointaient quant à certains objectifs. Ensuite, il a été question de combler un poste vacant au COI, poste comblé par Rémi.

On mentionne aussi qu'il a été question du conflit entre l'ACRQ de Montréal et le COI. On trouve dommage qu'au-dessus d'une centaine de membres aient disparu des listes. Mais il paraît qu'on les a retrouvés depuis.

Il est question des méditations imposées samedi et dimanche. Certains se sentent à l'aise avec cette activité, d'autres non. De plus, on déplore que l'activité de dimanche ait été imposée au groupe sans explications préalables. Certains trouvent que cela a permis de faire baisser la tension, d'autres affirment que s'ils avaient été de nouveaux membres, ils auraient quitté la réunion en pensant que l'ACCQ est un groupe ésotérique.

On relate la démission de dernière minute d'Alain à la rencontre de Lévis, le fait qu'il ait dû réfléchir 48h et le fait que le COI ait refusé sa démission.

On convient que désormais, pour éviter le cafouillage de Lévis, on devrait engager un président d'assemblée expérimenté et qu'on devrait faire le travail sur les propositions amenées au national en ACRQ avant les tables nationales pour que celles-ci soient plus efficaces à l'avenir.

6- Statut 1 :

Rémi fait la lecture du statut 1 et l'explique.

Le statut 1 est proposé par Louis-Philippe, appuyé par Charlie, sans modification.

Statut 1 adopté à l'unanimité

7- La Mission :

Isabelle procède à la lecture de la mission et répond aux questions d'éclaircissement avec Rémi. Pour ce faire, elle présente un tableau comparatif du texte sorti de l'atelier de Drummondville sur la mission avec le texte sur le site de l'ACCQ. On convient de noter au passage les points à discuter après la lecture.

La Mission :

Attendu que la mission doit être brève et aller directement au but ;

Il est proposé par Rémi, appuyé par Élisabeth :

de limiter le texte de la mission au premier paragraphe de la section et de traiter les deux paragraphes suivants plus loin dans les Objectifs et Moyens.

Adoptée à l'unanimité.

La Vision :

Il est proposé par Rémi, appuyé par Louis-Philippe :

que le premier paragraphe de la vision se lise comme suit :

Ce projet s'adresse aux hommes et aux femmes de toutes origines confondues habitant sur le territoire du Québec. Ceux et celles qui s'engagent avec nous s'entendent pour mettre en tête de liste de leurs actions politiques l'instauration d'une véritable démocratie au Québec par une démarche constituante citoyenne non partisane pour que le peuple reprenne les guides de son avenir collectif.

Adoptée à l'unanimité.

Attendu qu'on retrouve le deuxième paragraphe de la section *Vision* au dernier paragraphe des moyens de l'objectif 1 ;

Il est proposé par Louis-Philippe, appuyé par Étienne :

*qu'on retire le deuxième paragraphe de la section *Vision*.*

Adoptée à l'unanimité.

Objectifs :

Attendu la redondance du texte de présentation des objectifs ;

Il est proposé par Rémi, appuyé de Louis-Philippe :

de retirer ce paragraphe.

Adoptée à l'unanimité.

Objectif 1 :

Moyen 1 : (premier paragraphe)

Il est proposé par Isabelle, appuyée par Éric :

que le moyen 1 soit formulé de la façon suivante :

Faire connaître à la population québécoise le projet politique d'une assemblée constituante non partisane, idéalement convoquée par le pouvoir en place. Cette assemblée sera totalement libre dans ses délibérations.

Adoptée à l'unanimité.

Moyen 2 : (deuxième paragraphe)

Il est proposé par Charlie, appuyé par Élisabeth :

qu'on substitue l'expression «peuple québécois» par «chaque Québécois et chaque Québécoise» au début du deuxième qui commence par «informer.»

Adoptée à l'unanimité.

Moyen 3 :

Attendu l'imprécision de la formulation ;

Attendu qu'on désire «contaminer» les gens dans les organismes et non pas nécessairement les organismes ;

Attendu qu'on ne veut se mettre à dos aucun mouvement, mais qu'on se doit d'être inclusif ;

Il est proposé par Étienne, appuyé par Rémi :

qu'on retire la phrase «Bâtir des ponts avec la société civile»

Adoptée à l'unanimité.

Objectif 2 :

Il est proposé par Louis-Philippe, appuyé par Étienne :

qu'on formule l'objectif 2 tel que formulé lors de l'atelier de Drummondville et qui se lit comme suit :

Démontrer au pouvoir politique et à l'ensemble du peuple que celui-ci a l'intelligence, la capacité et la détermination :

- a. de définir les règles d'une future assemblée constituante (mandat, format, critères d'éligibilité, lignes de conduite, statuts et règlements, tirage au sort, etc.);*
- b. d'écrire par lui-même sa propre constitution.*

Adoptée à l'unanimité.

Moyens 1, 2 et 3 : (Trois premiers paragraphes)

On discute de la formulation sur la question d'*Établir une structure organisée* et on se rend compte que cette action n'est pas claire pour tout le monde. On se dit aussi qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails de la structure puisque c'est une question qui appartient à l'organigramme et non pas à la mission.

Il est donc proposé par Isabelle, appuyée par Rémi :

- a) qu'on retire les paragraphes 2 et 3 des moyens de l'objectif 2 ;*
- b) qu'on reformule le premier paragraphe comme suit : «Établir une structure interne de démocratie participative qui aura comme objectif de préparer la mise en place d'une assemblée constituante citoyenne simulée.»*

Moyens 4, 5 et 6 : (Trois derniers paragraphes)

Il est proposé par Rémi, appuyé par Chantal :

qu'on reformule les paragraphes 4, 5 et 6 comme suit :

Regrouper les Québécois et les Québécoises pour qu'ils s'exercent, lors d'ateliers, à la rédaction d'une constitution préparatoire, une fois que nous aurons défini, ensemble, son mode de fonctionnement. L'Assemblée constituante citoyenne du Québec orchestrera alors un processus constituant simulé.

Diffuser les débats et les résultats de l'expérience constituante à toute la population du Québec.

*Le président doit partir ; Louis-Philippe est proposé par Étienne, appuyé par Rémi, pour présider la suite de la réunion.

Adoptée à l'unanimité.

Objectif 3 :

On remet en question le délai d'action de la prochaine élection générale, ce qui nous mène à modifier l'objectif 3 comme suit :

Attendu le fait que certaines ACRQ ne sont pas encore sur pieds ;

Attendu la lenteur du processus démocratique ;

Attendu qu'il est impératif que la population québécoise soit suffisamment informée pour que l'Assemblée nationale ne détourne pas l'Assemblée constituante de ses objectifs ;

Il est proposé par Élisabeth, appuyée par Chantal :

que l'objectif 3 soit formulé comme suit :

Faire pression sur l'Assemblée nationale jusqu'à ce qu'elle convoque une assemblée constituante citoyenne, totalement libre dans ses délibérations, ou jusqu'à ce qu'une masse critique de la population québécoise la réclame.

Adoptée à l'unanimité.

Moyen 1: (Premier paragraphe)

Il est proposé par Chantal, appuyée par Louis-Philippe :

de modifier le premier paragraphe des moyens de l'objectif 3 de la façon suivante :

Mobiliser un maximum de personnes qui comprennent bien le sens d'une démarche constituante non partisane.

Adoptée à l'unanimité.

Moyen 2 : (Deuxième paragraphe)

Il est proposé par Rémi, appuyé par Éric :

de retirer « suite au prochain rendez-vous électoral québécois » dans le deuxième paragraphe des moyens de l'objectif 3.

Adoptée à l'unanimité.

On se demande pourquoi le moyen 3, proposé par l'atelier de Drummondville, a disparu sur le texte de la mission apparaissant sur le site.

Il est proposé par Isabelle, appuyée par Louis-Philippe :

qu'on rajoute le moyen suivant à l'objectif 3 de la mission :

Lancer une pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale pour réclamer la convocation d'une assemblée constituante.

3 pour

4 contre

Proposition rejetée

Rémi, appuyé par Stéphanie, propose l'ajournement de la réunion à 14h et la suite de la réunion, le dimanche 22 novembre, à Trois-Pistoles à 10h.

Adoptée à l'unanimité.

8- L'organigramme national :

Rémi explique l'organigramme à partir du schéma proposé par le COI.

Structure régionale :

Louis-Philippe fait la lecture des mandats des postes régionaux. On convient de poser des questions d'éclaircissement au fur et à mesure de la lecture et de faire des propositions par la suite.

RAM (responsable à la mobilisation) : On mentionne que, éventuellement, le responsable du RAM pourra s'entourer d'un comité pour l'aider dans cette tâche.

Secrétaire : Louis-Philippe veut l'assurance que les décisions soient d'abord prises en région.

Trésorier : On se demande quelle sera la portion envoyée au national lors d'éventuelles activités de financement. Rémi mentionne que l'argent devrait transiter par le national pour garantir une meilleure répartition des richesses entre les régions.

Porte-parole : Rémi questionne la partie du mandat qui fait référence à « *[donner] des conférences sur des sujets connexes aux activités de son ACRQ, ce qui le positionne en tant qu'expert dans son domaine* ».

Propositions sur la structure régionale:

Il est proposé par Jean-Marie, appuyé par Louis-Philippe :

de préciser que, éventuellement, les responsables régionaux pourront s'entourer de comités pour s'acquitter de leurs tâches.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Rémi, appuyé par Louis-Philippe :

1. que le mandat des responsables régionaux (sauf le porte-parole) ait une durée d'un an non renouvelable ;
2. que les RAM et RSR (responsable des services en région) soient tirés au sort ;
3. que les postes de secrétaire et trésorier soient choisis par un comité de sélection qui, lui, est tiré au sort ;
4. que le porte-parole régional soit élu et ait un mandat renouvelable chaque année ;
5. que tout représentant régional puisse être destitué de son poste à tout moment en respectant les modalités suivantes :
 - a. une rencontre régionale sera convoquée par le moyen d'une pétition remplie par les signataires du manifeste de la région (voir tableau ci-joint) ;
 - b. lors de cette rencontre, les personnes présentes questionneront le responsable visé ;
 - c. s'il y a lieu, cette personne sera destituée par un vote au 2/3 des personnes présentes.

Adoptée à l'unanimité.

RSR (responsable des services en région):

Il est proposé par Louis-Philippe, appuyé par Rémi :

de reformuler la phrase du cinquième picot comme suit :

Assure le bon fonctionnement de son ACRQ en suivant les politiques générales de l'ACCQ.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Rémi, appuyé par Jean-Marie :

de reformuler la phrase du sixième picot comme suit :

« Retransmet les propositions entérinées par son ACRQ aux autres régions par l'entremise du C.O. et retransmet les propositions des autres ACRQ à son ACRQ lors des assemblées régionales. »

Adoptée à l'unanimité.

Trésorier :

Il est proposé par Rémi, appuyé par Éric :

de remplacer la phrase du sixième picot par la phrase suivante :

« S'assure du suivi des comptes entre le national et le régional. »

Adoptée à l'unanimité.

Porte-Parole :

Il est proposé par Rémi, appuyé par Roger :

d'enlever le mandat suivant dans la tâche du porte-parole :

« donne des conférences sur des sujets connexes aux activités de son ACRQ, ce qui le positionne en tant qu'expert dans son domaine. »

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Rémi, appuyé par Éric :

l'adoption de la structure régionale telle que modifiée.

Adoptée à l'unanimité.

Structure nationale :

Tirage au sort :

Il est proposé par Rémi, appuyé par Roger :

d'adopter les modalités suivantes du tirage au sort :

Le principe du tirage au sort est central, il vise à limiter les possibilités de corruption du mouvement, les possibilités de détournement et les risques de voir une caste de dirigeants prendre les rênes du mouvement et donc de recréer un simulacre de démocratie tel qu'observé dans un gouvernement représentatif.

Les modalités proposées de tirage au sort sont les suivantes :

- Parmi tous les signataires sans distinction;

OU

- Parmi les signataires prêts à s'impliquer et à donner un certain nombre d'heures par semaine (via le formulaire web proposé par Sylvie).

Évidemment, les personnes tirées au sort peuvent en toute liberté refuser le poste. Il s'agit d'une expérience volontaire. De même, advenant une impossibilité, pour une personne ayant accepté le poste, de répondre aux exigences du mandat, il a toute liberté de quitter ses fonctions. Par contre, il a le devoir d'assurer le suivi des dossiers à la personne qui sera alors tirée au sort pour la remplacer.

Adoptée à l'unanimité.

Les représentants du C.O. (conseil des opérations):

Il est proposé par Rémi, appuyé par Louis-Philippe les modalités suivantes pour le C.O :

- 1. Que les représentants du C.O. soient tirés au sort parmi l'ensemble des constituant.e.s du Québec ;*
- 2. que leur mandat soit d'une durée de 2 ans non renouvelables, mais avec une possibilité de prolongement de trois mois avec l'approbation du 2/3 des ACRQ ;*
- 3. qu'ils puissent être destitués à la suite d'une table nationale convoquée par la moitié des responsables régionaux. Lors de cette table nationale, les personnes présentes pourront questionner le responsable visé. S'il y a lieu, cette personne sera destituée par un vote au 2/3 des personnes présentes lors de cette assemblée.*

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Rémi, appuyé par Louis-Philippe :

que les représentants du C.O. soient rattachés à l'un des comités nationaux (A-mobilisation, B-financement et trésorerie, C-communications, D-éducation, E-web, F-secrétariat et registrariat, G-résolution de problèmes).

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Rémi appuyé par Louis-Philippe, les formulations suivantes pour le mandat du C.O. :

- 1. De retirer la partie de la phrase «Le Conseil des opérations supervise le travail des comités [...]»;*
- 2. De remplacer la phrase « Il a la responsabilité d'établir les grandes lignes d'orientation [...]» par «Il a la responsabilité de faire respecter les grandes lignes d'orientation [...]»;*
- 3. De compléter la phrase «Le C.O. a le pouvoir de prendre les décisions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des groupes et des événements promotionnels» par «pourvu que ces décisions respectent les lignes directrices de l'ACCQ ainsi que les décisions adoptées démocratiquement par les Constituant.e.s.»;*
- 4. «Propose les statuts et règlements qui devront être discutés, modifiés (au besoin) et entérinés par les régions» au lieu de «Propose les statuts et règlements qui devront être entérinés par les régions»;*
- 5. De rajouter la phrase suivante : « Rassemble les propositions émanant des ACRQ, les collige et les synthétise en vue d'un retour vers les ACRQ pour approbation;*

6. *«Propose, lors des Tables nationales, les programmes trimestriels, les principales activités, les priorités et les orientations en collaboration avec le COOR»;*
7. *«Structure et propose le plan d'action, devant être discuté, modifié (au besoin) et entériné par les régions, en vue de réaliser nos énoncés de mission.»;*
8. *Que le C.O. forme aussi le C.A. de l'OSBL.*

Adoptée à l'unanimité.

Le COOR :

Il est proposé par Louis-Philippe, appuyé par Roger :

1. *que le COOR soit composé de la façon suivante :*

Le comité organisateur (COOR) est formé du C.O., soit du membre tiré au sort responsable des différents comités nationaux (A-mobilisation, B-financement et trésorerie, C-communications, D-éducation, E-web, F-secrétariat et régistrariat, G-résolution de problèmes), et des dix-sept responsables des services en région (RSR) ;

2. *que le COOR ait le mandat suivant :*

- a. *Répondre à des situations nécessitant une consultation rapide de toutes les régions ;*
- b. *En collaboration avec le C.O. , participer à l'élaboration des Tables nationales, des programmes trimestriels, des principales activités, des priorités et des orientations ;*
- c. *Choisir les membres des comités nationaux ;*

3. *que les réunions du COOR se tiennent au besoin selon la demande d'une ACRQ ou du C.O.*

Adoptée à l'unanimité.

Les comités nationaux :

Il est proposé par Rémi, appuyé par Louis-Philippe, les modalités suivantes pour les comités nationaux :

1. *Que les comités nationaux soient composés de constituant.e.s ayant des compétences avérées dans les champs d'action propres à chaque comité;*
2. *Que les membres des comités nationaux soient choisis par le COOR en fonction des dossiers fournis par chaque postulant;*
3. *Que les membres des comités aient la possibilité d'être tirés au sort afin d'occuper un poste au C.O. ou dans les régions;*
4. *que les comités nationaux soient chapeautés par un membre du C.O.*

Adoptée à l'unanimité.

Le porte-parole national :

Il est proposé par Isabelle, appuyée par Rémi :

1. *que l'ACCQ se dote d'un porte-parole national ayant le mandat suivant :*

Le, la porte-parole sera l'étendard, la voix et le visage de l'ACCQ. Il, elle devra donc agir de façon à maintenir et augmenter la crédibilité de la démarche constituante. Il, elle devra connaître parfaitement la mission, les objectifs, les orientations et la structure adoptés par l'ACCQ et être au fait de toutes les actions menées par les différents comités. Il, elle devra donc être présent à toutes les réunions du COOR et du CO, ou prendre connaissance du contenu des discussions le plus rapidement possible. Le, la porte-parole n'aura aucun pouvoir décisionnel, outre celui d'un citoyen constituant.

2. *Que le C.O. propose un(e) candidat(e) au C.O.O.R ;*
3. *Que, à la suite de l'entérinement à la majorité des ACRQ, le, la porte-parole soit élu(e) en Table nationale;*
4. *Que le mandat du ou de la porte-parole soit d'un an renouvelable chaque année.*

Adoptée à l'unanimité.

Les tables nationales :

Il est proposé par Rémi, appuyé par Isabelle, la définition suivante des Tables nationales :

Les Tables nationales sont le lieu où toutes les résolutions entérinées par les régions sont transmises et celles proposées par le Comité organisateur (COOR) sont déposées. Elles représentent la dernière étape de l'adoption des textes, après le travail réalisé par les ACRQ, le COOR et le C.O. Le COOR est le responsable de l'organisation de ces Tables nationales.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Rémi, appuyé par Roger :

que les Tables nationales se tiennent à la dernière fin de semaine complète de chaque deux mois, à la suite des réunions des ACRQ et ce, à partir de février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

9- Financement :

Il est proposé par Isabelle, appuyée par Louis-Philippe :

qu'on reporte les points 9 et 11 lors d'une prochaine rencontre régionale.

Adoptée à l'unanimité.

10- Table nationale de décembre :

Rémi, Isabelle, Louis-Philippe et peut-être Éric participeront à la prochaine rencontre nationale en décembre.

11- Tables 2016 :

Point reporté.

12- Divers :

- Coordonnées des membres
- Visite de Françoise David à Rivière-du-Loup

13- Prochaine réunion :

30 janvier 2016, à Trois-Pistoles, à 10h.

14- Levée de l'assemblée :

Louis-Philippe, appuyé par Roger, propose la levée de l'assemblée à 14h.
Adoptée à l'unanimité.